

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du dimanche 01 décembre 2024 à 14h00 dans la Maison communale
Openbare zitting van zondag 01 december 2024 om 14u00 in het Gemeentehuis**

Mme la Présidente, Catherine Moureaux :

J'ouvre la séance publique.

**1. Secrétariat communal - Lecture du procès-verbal de la prestation de serment de Madame la Bourgmestre.
Gemeentelijk secretariaat - Lezing van het proces-verbaal van de eedaflegging van Mevrouw de Burgemeester.**

Mme la Présidente :

Medames et Messieurs, Dames en Heren,

Je vous propose de commencer, laten we beginnen.

Alors, c'est un moment un peu particulier, avant d'arriver à la prestation de serment elle-même, nous avons quelques petits points qui actent des situations existantes. Et le premier concerne ma prestation de serment. Et donc, madame la secrétaire faisant fonction, Nathalie Vandeput va lire le procès-verbal de ma prestation de serment.

Je donne la parole à madame Vandeput.

Mme. Vandeput, Secrétaire faisant fonction :

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 80, alinéa quatre, modifié par les ordonnances des 18 juillet 2022 et 17 juillet 2020.

Vu l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 juillet 2000 portant règlement de son fonctionnement et réglant la signature des actes du Gouvernement. L'article cinq, modifié par les arrêtés des 28 mai 2020 et 17 mars 2022.

Vu l'arrêté ministériel du 29 novembre 2024 portant nomination de madame Catherine Moureaux en tant que bourgmestre de la commune de Molenbeek-Saint-Jean. En date du 29 novembre 2024, Madame Catherine Moureaux a prêté entre les mains de Mr Bernard Clerfayt, Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, le serment conforme à la formule légale « Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ». Signé Bernard Clerfayt.

Gelet op de Nieuwe Gemeentewet, namelijk het artikel 80, vierde lid, gewijzigd bij ordonnances van 18 juli 2022 en 17 jullie 2020.

Gelet op het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 18 juli 2000 tot regeling van haar werkwijze en tot regeling van de ondertekening van de akten van de regering, artikel 5, gewijzigd bij de besluiten van 28 mei 2020 en 17 maart 2022.

Gelet op het ministerieel besluit van 29 november 2024 houdende benoeming van Mevrouw Catherine Moureaux als Burgemeester van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek. Op datum van 29 november 2024 legde mevrouw Catherine Moureaux de eed af voor de Heer Bernard Clerfayt, minister van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest belast met plaatselijke

besturen overeenkomstig de wettelijke formule “ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de grondwet en aan de wetten van het Belgische volk”, getekend Bernard Clerfayt.

Mme. La Présidente:

Merci beaucoup.

Le Conseil est informé.

De Raad wordt geïnformeerd.

2. Secrétariat communal - Prestation de serment des Conseillers communaux. Gemeentelijk secretariaat - Eedaflegging van de Gemeenteraadsleden.

Mme la Présidente :

Le moment est donc venu d'inviter les conseillers à prêter serment. Je vous propose d'abord quelques minutes pour expliquer pourquoi j'ai choisi que nous soyons ici aujourd'hui.

Vous savez qu'habituellement on avait pour coutume de prêter serment au château du Karreveld. Aujourd'hui, il y a des travaux dans le château. Il y a une série de choses qui ne sont pas propices à ce qu'on puisse prêter serment dans le château. L'autre option, évidemment, était d'être, comme d'habitude, dans l'enceinte du Centre Communautaire Maritime. Cependant, il m'a semblé que c'était assez froid et peut être pas assez monumental pour pouvoir entamer cette nouvelle législature et entendre la prestation de serment des conseillers communaux. Et c'est la raison pour laquelle j'ai demandé aux services d'essayer de refaire de cette salle pour aujourd'hui la salle du conseil communal. Et si tout se passe bien aujourd'hui, je proposerai aux chefs de groupe de continuer de tenir les conseils communaux dans cette salle. Voilà.

Alors je vous propose à présent de passer à la prestation de serment.

Je donne la parole à madame Vandeput, Secrétaire faisant fonction.

Mme. Vandeput, Secrétaire faisant fonction :

Les élections communales du 13 octobre 2024 ayant été validées ont été élu conseillers :

Daar de gemeenteraadsverkiezingen van 13 oktober 2024 geldig verklaard werden zijn als raadsladen verkozen:

Liste 1 - PS-VOORUIT

Moureaux Catherine
Gjanaj Amet
Raiss Saliha
Akki Yassine
Azaoum Jamel
Boufraquech Khalil
Syed Ali
Rahali Hassan
El Akrouch Nouhaila
Ben Salah Rachid
El Jaidi Khalid

Kalandar Mohammed

Liste 3 - Les Engagés-cd&v

Ouassari Hassan

Liste 4 - ECOLO-GROEN

Sumlu Emre

Sagon Hilde

Liste 6 - MR-VLD

Garcia-Fernandez Gloria

Vossaert Michaël

Schepmans Françoise

Mahy Olivier

Milis Didier

Taelemans Théophile

Van Merris Didier-Charles

Cehade Mohamad

Liste 11 - Team Fouad Ahidar+1080

Zibouh Hamza

Deknudt Harmony

Ahidar Nadia

Mahdaoui Rachid

Adahchour Mohamed

Aissati Hakim

Arabi Mohamed

Liste 13 - PTB-PVDA

De Block Dirk

Dostie Josiane

El Bouzidi Mohammed

Addi Hind

Bah Ibrahima

Diallo Oumar

Chelh Wafa

Talbi Rayane

Vindevoghel Maria

Mascitelli Germano

Vandenbempt Joke

Liste 14 - MOLENBEEK AUTREMENT

El Khannouss Ahmed

El Hamouti Mohamed

Haouari Abdelkarim

Hamzaoui Taoufik

Les conseillers élus qui ne se sont pas désistés sont invités à prêter le serment suivant entre les mains de madame Catherine Moureaux, bourgmestre, « Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

De verkozen raadsleden die zich niet hebben teruggetrokken worden verzocht de eed af te leggen in handen van mevrouw Catherine Moureaux, Burgemeester in openbare vergadering “ Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgisch volk”.

Mme. La Présidente:

Merci. Formellement, nous établissons le tableau de préséance après la prestation de serment, mais je vais déjà l'utiliser pour appeler les conseillers à la prestation.

J'invite Amet Gjanaj.

M. Amet Gjanaj :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

Félicitations!

J'invite Ahmed El Khannouss.

M. El Khannouss :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

Merci.

J'invite les conseillers après leur prestation à signer leur acte de prestation ainsi que le registre du conseil.

J'appelle Jamel Azaoum.

M. Azaoum

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

J'appelle Dirk De Block.

M. De Block :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belges. Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de grondwet en aan de wetten van het Belgische volk.

Mme. la Présidente :

J'appelle Hassan Ouassari.

M. Ouassari :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de grondwet en aan de wetten van het Belgische volk.

Mme. la Présidente :

J'appelle Gloria Garcia Fernandez.

Mme. Gloria Garcia Fernandez :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

J'appelle Mohamed El Bouzidi.

M. El Bouzidi :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

J'appelle Hind Addi.

Mme. Hind Addi :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

J'appelle madame Saliha Raiss.

Mevr. Raiss :

Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de grondwet en aan de wetten van het Belgische volk.

Mme. La Présidente:

Dans l'ordre de préséance c'est Monsieur Akki qui suit Madame, mais par certificat médical, il m'a fait savoir qu'il ne pouvait être présent aujourd'hui. Aussi, j'appelle le 13^e membre du tableau, Khalil Boufraquech.

M. Boufraquech :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge.

Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de grondwet en aan de wetten van het Belgische volk.

Mme. la Présidente:

J'appelle Didier Charles Milis.

M. Milis :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

J'appelle Emre Sumlu.

M. Sumlu :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

J'appelle Rachid Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

J'appelle Taoufik Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

J'appelle Abdelkarim Haouari.

M. Haouari :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

J'appelle Mohamed Kalandar.

M. Kalandar :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

Je pense que j'appelle le vrai Didier Charles, c'est Didier Charles Van Merris.

Voilà.

J'ai deux Didier-Charles, mais il y en a qu'un en fait.

M. Van Merris :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

J'appelle Josiane Dostie.

Mme. Dostie :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

J'appelle Hamza Zibouh.

M. Zibouh :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

J'appelle Harmonie De Knudt.

Mme. De Knudt :

Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de grondwet en aan de wetten van het Belgische volk.

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

J'appelle Rachid Mahdaoui.

M. Mahdaoui :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

J'appelle Michaël Vossaert.

M. Vossaert :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

J'appelle Mohammed Adahchour.

M. Adahchour :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

J'appelle Hakim Aissati.

M. Aissati :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

J'appelle Ibrahima Bah.

M. Bah :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Ik zweer getrouwheid aan de koning, gehoorzaamheid aan de grondwet en aan de wetten van het Belgische volk.

Mme. la Présidente:

J'appelle Monsieur Oumar Diallo.

M. Diallo :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

J'appelle Mohamed Arabi.

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge

Mme. la Présidente :

J'appelle Wafa Chelh.

Mme. Chelh :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge

Mme. la Présidente :

J'appelle Hilde Sagon.

Mme. Sagon :

Ik zweer getrouwheid aan de koning, gehoorzaamheid aan de grondwet en aan de wetten van het Belgische volk.

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

J'appelle Rayane Talbi.

M. Talbi :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

J'appelle Mohamed El Hamouti.

M. El Hamouti :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

J'appelle Ali Syed

M. Syed :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente:

J'appelle Maria Vindevoghel.

Mevr. Vindevoghel :

Ik zweer getrouwheid aan de koning, gehoorzaamheid aan de grondwet en aan de wetten van het Belgische volk.

Mme. la Présidente:

J'appelle Hassan Rahali.

M. Rahali

Ik zweer getrouwheid aan de koning, gehoorzaamheid aan de grondwet en aan de wetten van het Belgische volk.

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

J'appelle Germano Mascitelli.

M. Mascitelli :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

J'appelle Nouhaila El Akrouch.

Mme. El Akrouch :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

J'appelle Khalid El Jaidi.

M. El Jaidi :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Ik zweer getrouwheid aan de koning, gehoorzaamheid aan de grondwet en aan de wetten van het Belgische volk.

Mme. la Présidente :

J'appelle Mohamad Chehade.

M. Chehade :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

J'appelle Nouheb Belghith.

Mme. Belghith :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

J'appelle Mattéo Kopriva.

M. Kopriva :

Ik zweer getrouwheid aan de koning, gehoorzaamheid aan de grondwet en aan de wetten van het Belgische volk.

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

J'appelle Valérie Loseke Nembalembe.

Mme. Valérie Loseke Nembalembe.

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

J'appelle Asma Boutaarourt

Mme. Boutaarourt :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à madame la Secrétaire faisant fonction.

Mme. Vandeput, Secrétaire faisant fonction :

Tous les élus réunissent les conditions d'éligibilité du code électoral communal bruxellois et ils ne se trouvent dans aucun cas d'incapacité, d'incompatibilité ou de parenté prévue par les articles 71 à 79 de la nouvelle loi communale.

Alle verkozenen voldoen aan de Brusselse Gemeentelijke Kieswet opgelegde verkiesbaarheidsvoorwaarden en bevinden zich niet in een van de gevallen van onbekwaamheid van onverenigbaarheid of verwantschap voorzien in de artikels 71 tot 79 van de nieuwe gemeentewet.

En conséquence, il leur est donné acte de leur prestation de serment et ils sont déclarés installés.

Dienovereenkomstig wordt hen acte gegeven van hun eedaflegging en zij worden geïnstalleerd verklaard.

Mme. la Présidente:

Alors je me permets de vous féliciter tous et toutes. Les anciens réélus, les nouveaux, les anciens en âge, les plus jeunes. Il y a beaucoup de jeunes. Ça c'est une très bonne chose pour notre commune. Alors vous dire aussi que bien sûr, nous aurions voulu avoir un collègue des échevins également aujourd'hui, les candidatures ne sont pas au point pour cela, je vais le dire comme ça. Et donc ce sera probablement pour la prochaine séance qui aura lieu le 11 décembre, je l'espère.

*Le Conseil prend acte.
De Raad neemt akte.*

3. Secrétariat communal - Etablissement du tableau de préséance des Conseillers communaux.

Gemeentelijk secretariaat - Opmaken van de ranglijst van de Gemeenteraadsleden.

Mme la Présidente :

je voudrais savoir si tous les conseillers approuvent le tableau de préséance tel qu'il leur a été communiqué.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
43 votants : 43 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
43 stemmers : 43 positieve stemmen.*

4. Secrétariat communal - Établissement du tableau de préséance des Conseillers communaux suppléants.

Gemeentelijk secretariaat - Opmaken van de ranglijst van de Gemeenteraadsleden - Opvolgers.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

43 votants : 43 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

43 stemmers : 43 positieve stemmen.

5. Secrétariat communal - Candidatures pour l'élection des échevins - Communication du procès-verbal de dépôt et de recevabilité des actes de candidature écrite aux mandats d'échevins.

Gemeentelijk secretariaat - Kandidaturen voor de verkiezing van de schepenen - Mededeling van het proces-verbaal van neerlegging en ontvankelijkheid van de schriftelijke kandidatuurakten tot de mandaten van schepenen.

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Het punt wordt van de dagorde gehaald.

6. Secrétariat communal - Election et prestation de serment des échevins.

Gemeentelijk secretariaat - Verkiezing en eedaflegging van de Schepenen.

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Het punt wordt van de dagorde gehaald.

7. Secrétariat communal - Mandat d'un huitième Echevin - Application de l'article 279 alinéa 1 de la Nouvelle Loi communale.

Gemeentelijk secretariaat - Mandaat van een achtste Schepen - Toepassing van artikel 279 lid 1 van de Nieuwe Gemeentewet.

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Het punt wordt van de dagorde gehaald.

8. Secrétariat communal - Election et prestation de serment d'un huitième Échevin.

Gemeentelijk secretariaat - Verkiezing en eedaflegging van een achtste Schepen.

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Het punt wordt van de dagorde gehaald.

9. Secrétariat communal - Élection et prestation de serment du président du conseil communal et du président suppléant, sous réserve du dépôt d'un acte de présentation.

Gemeentelijk secretariaat - Verkiezing en eedaflegging van de voorzitter van de gemeenteraad en van de voorzitter plaatsvervanger, onder voorbehoud van het deponeren van een voordrachtakte.

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Het punt wordt van de dagorde gehaald.

10. Secrétariat communal - Validation des élections communales du 13 octobre 2024 - Communication.

Gemeentelijk secretariaat - Geldigverklaring van de gemeenteraadsverkiezingen van 13 oktober 2024 - Mededeling.

Mme la Présidente :

Il s'agit d'une lecture de Madame la Secrétaire faisant fonction concernant la validation des élections communales du 13 octobre 2024. Il s'agit d'une communication.

Je donne la parole à madame Vandeput.

Mme. Vandeput, Secrétaire faisant fonction :

En sa séance du 22 novembre 2024. Le Collège juridictionnel de la Région de Bruxelles-Capitale arrête :

Article un :

Les élections communales qui ont eu lieu le 13 octobre 2024 à Molenbeek-Saint-Jean sont validés pour la répartition des sièges, la désignation et l'ordre des conseillers élus, mais sous réserve de la modification de l'ordre des conseillers suppléants, présentée en annexe de la présente décision annexe qui en fait intégralement partie.

Article deux :

Une copie certifiée conforme de la présente décision est transmise au Conseil communal de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

In haar zitting van 22 november 2024 heeft het rechtscollège van het brussels hoofdstedelijk gewest beslist:

Artikel 1:

De gemeenteraadsverkiezingen die op 13 oktober 2024 hebben plaatsgevonden in Sint-Jans-Molenbeek worden geldig verklaard voor wat de zetelverdeling, de aanwijzing en de rangorde van de verkozen raadsleden betreft maar onder voorbehoud van de wijziging van de rangorde van de plaatsvervangende raadsleden uiteen gezet in de bijlage aan deze beslissing, bijlage die er integraal deel van uitmaakt.

Artikel 2:

Een eensluidend verklaard afschrift van deze beslissing wordt bezorgd aan de gemeenteraad van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek.

Mme. la Présidente :

Et donc ceci assoit véritablement notre conseil sous cette forme. Avec les suppléants également qui vous suivent, au cas où certains décideraient de quitter ou à quelqu'un à qui il arriverait quelque chose.

Alors je veux juste dire un petit mot avant la suite, très simplement, entre cette élection et la prochaine il est certain que Molenbeek aura à vivre quantité d'événements. Des bons comme des moins bons. Et j'espère que nous serons tous à la hauteur de cette tâche, puisque nous avons tous été choisis pour représenter non pas nous-mêmes, mais l'ensemble des citoyens et travailler à leur bien-être et à l'amélioration des conditions de vie de chacun des Molenbeekois et Molenbeekoises. Je fais le vœu ici que chacun d'entre nous s'engage véritablement dans ce but-là, avec ce but-là comme but principal de son action politique et aucun autre. Je vous remercie de m'avoir écouté.

*Le Conseil est informé.
De Raad wordt geïnformeerd.*

11. Secrétariat communal - Election des membres du Conseil de l'Action sociale - Communication.

Gemeentelijk secretariaat - Verkiezing van de leden van de Raad voor Maatschappelijk Welzijn - Mededeling.

Mme la Présidente :

Il s'agit d'une communication du secrétariat communal.

Je donne la parole à madame la Secrétaire faisant fonction.

Mme. la Secrétaire faisant fonction.

Conformément à l'article 12 de la loi organique des C.P.A.S., l'élection des membres du conseil de l'action sociale a lieu en séance publique, le troisième lundi qui suit l'installation du conseil communal tenu de procéder à l'élection du conseil de l'action sociale. Si cette date coïncide avec un jour férié légal, l'élection est reportée au premier jour ouvrable suivant :

L'élection des membres du conseil de l'action sociale aura lieu au cours de la séance du Conseil communal du lundi 16 décembre 2024 dans la salle des mariages de la Maison communale.

En application de l'article 11 par. 1^{er} de la loi organique des C.P.A.S., les candidats membres effectifs et les candidats suppléants sont présentés par écrit par un ou plusieurs conseillers communaux. Les candidats présentés acceptent leur candidature par une déclaration écrite, datée et signée, sur l'acte de présentation. Le bourgmestre, assisté du secrétaire communal et en présence d'un conseiller communal de chaque groupe politique qui dépose un acte de candidature, reçoit les actes de présentation le dixième jour avant la séance du conseil communal au cours de laquelle a lieu l'élection des membres du conseil de l'action sociale, soit le vendredi 6 décembre 2024 de 16 à 19 heures, en double exemplaire à la Maison communale, Secrétariat communal, 20, rue du Comte de Flandre à Molenbeek-Saint-Jean.

Le second exemplaire, muni de l'accusé de réception, est remis au déposant de l'acte.

Overeenkomstig het artikel 12 van de organieke wet van de O.C.M.W.'s, de verkiezing van de leden van de raad voor maatschappelijk welzijn heeft plaats in openbare vergadering op de derde maandag volgend op de installatie van de gemeenteraad die tot de verkiezing van de raad voor maatschappelijk welzijn moet overgaan. Indien die datum op een wettelijke feestdag valt, wordt de verkiezing verschoven naar de eerstvolgende werkdag.

De verkiezing van de leden van de raad voor maatschappelijk welzijn zal plaatsvinden tijdens de zitting van de Gemeenteraad op maandag 16 december 2024 in het huwelijkszaal van het Gemeentehuis.

In toepassing van artikel 11 par.1 van de organieke wet van de O.C.M.W.'s worden de kandidaat-werkende leden en de kandidaat-opvolgers worden schriftelijk voorgedragen door één of meer gemeenteraadsleden. De voorgedragen kandidaten stemmen in door een gedagtekende en ondertekende verklaring op de akte van voordracht. De burgemeester,

bijgestaan door de gemeentesecretaris en in tegenwoordigheid van een gemeenteraadslid van elke politieke fractie die een kandidatenlijst indient, neemt de akten van voordracht in ontvangst de tiende dag voor de vergadering van de gemeenteraad waarin de verkiezing van de leden van de raad voor maatschappelijk welzijn plaatsvindt, hetzij op vrijdag 6 december 2024 tussen 16 en 19 uur, in het Gemeentehuis, Gemeentelijk Secretariaat, Graaf van Vlaanderenstraat 20, te Sint-Jans-Molenbeek.

De indiener van de akte krijgt het tweede exemplaar, waarop voor ontvangst werd getekend, terug.

*Le Conseil est informé.
De Raad wordt geïnformeerd.*

12. Secrétariat communal - Délégation au Collège échevinal du pouvoir d'accorder des concessions de sépulture ou de columbarium (loi du 20 juillet 1971 modifiée par la loi du 20 septembre 1998, sur les funérailles et sépultures).

Gemeentelijk secretariaat - Opdracht van de bevoegdheid graf- en columbariumconcessies te verlenen aan het Schepencollege (wet van 20 juli 1971 gewijzigd door de wet van 20 september 1998 op de begraafplaatsen en lijkbezorging).

Mme la Présidente :

Il s'agit de la délégation au collège communal du pouvoir d'accorder des concessions de sépulture ou de columbarium. Est-ce que je peux avoir l'unanimité?

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
43 votants : 43 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
43 stemmers : 43 positieve stemmen.*

13. Secrétariat communal - Délégation de pouvoirs au Collège échevinal - Application de l'article 234 par. 4 et 5 de la Nouvelle Loi communale.

Gemeentelijk secretariaat - Machtsverleningen aan het Schepencollege - toepassing van artikel 234 par. 4 en 5 van de Nieuwe Gemeentewet.

Mme la Présidente :

Il s'agit de la décision de la délégation de pouvoir au collège et au final, concernant les conditions des marchés publics et des contrats de concession pour les dépenses relevant du budget ordinaire et pour les marchés fondés sur un accord cadre déjà conclu.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
43 votants : 43 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
43 stemmers : 43 positieve stemmen.*

14. Secrétariat communal - Conditions de location ou de fermage et de tous autres usages des produits et revenus des propriétés et droits de la communale - Article 232 de la Nouvelle Loi communale.

Gemeentelijk secretariaat - voorwaarden van de huur of de pacht en van elk ander gebruik van de opbrengsten en inkomsten van de eigendommen en rechten der gemeente - Artikel 232 van de Nieuwe Gemeentewet.

Mme la Présidente :

Il s'agit de la délégation de la compétence du conseil communal au collège et final, des conditions de location ou de fermage et de tout autre usage des produits et revenus, des propriétés et droits de la commune, moyennant les conditions décrites dans la délibération.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

43 votants : 43 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

43 stemmers : 43 positieve stemmen.

Je vous remercie et je vous donne rendez-vous le 11 à 18.00 h. Bravo à tous.